



CAPN TITULARISATION DES B STAGIAIRES 2015

DÉCLARATION LIMINAIRE

Plusieurs déclarations gouvernementales ont annoncé la mise en place de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu à l'horizon 2018.

Pour la CGT, et contrairement aux arguments avancés par les tenants de la réforme, il ne s'agira pas d'une simplification des démarches ni pour les salarié-es seul-es concerné-es par le dispositif de retenue à la source, puisque la déclaration annuelle des revenus demeure obligatoire, ni pour les tiers payeurs qui se voient imposer formalités et coûts de gestion supplémentaires.

De plus, il ne faut attendre ni assainissement des finances publiques ni amélioration du recouvrement voire même l'inverse. En effet, l'impôt sur le revenu est déjà recouvré à plus de 99 %, taux qui ne pourra que se dégrader. Enfin, le choix de 2017 année blanche, annoncé le 17 juin en Conseil des Ministres, amènera une inégalité supplémentaire des citoyen-nes devant l'impôt.

Cette année blanche pourrait en effet constituer une opportunité « d'optimisation fiscale » pour certaines catégories de contribuables non salariés comme les professions indépendantes ou libérales.

De plus, ce projet créera des inégalités supplémentaires entre les citoyen-nes devant l'impôt tout en accélérant la destruction de l'administration fiscale qui est encore garante d'une certaine fiscalité juste et démocratique. Mais pour combien de temps ?

Déjà en 2012, le Conseil des prélèvements obligatoires, remettait en cause l'intérêt d'un prélèvement à la source. Depuis, rien n'a changé, sauf une volonté politique d'arriver à fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG pour accélérer la destruction de la DGFIP dans ses missions et ses emplois et satisfaire aux contraintes budgétaires imposées par Bruxelles

La CGT Finances Publiques combat donc résolument ce projet dangereux et mettra tout en œuvre pour alerter l'ensemble des citoyen-nes et usagers de ses conséquences néfastes.

La CGT Finances Publiques ne se contentera pas non plus des propositions de revalorisation des grilles indiciaires annoncées par la Ministre de la Fonction Publique, qui feront l'objet de discussion jusqu'à mi-juillet 2015.

En effet, depuis juillet 2010, la valeur du point d'indice, socle de calcul de tous les traitements, est purement et simplement gelée. Il est urgent de rompre avec cette politique inacceptable et scandaleuse.

Alors que des pertes s'étaient déjà accumulées les années antérieures, la situation s'est encore largement aggravée depuis 2010, puisque, uniquement sur ces 5 dernières années, le décrochage brutal avec l'inflation a atteint plus de 5% !

Si on prend en compte le décrochage du point d'indice par rapport à l'inflation depuis le 1er janvier 2000, les pertes sont trois fois plus importantes (15% de perte de pouvoir d'achat). Chaque mois, c'est de 230 à 279 euros de perte mensuelle pour la catégorie C ; de 315 à 364 euros pour la catégorie B ; de 427 à 624 euros pour la catégorie A.

Montreuil 29/06/ 2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

L'augmentation des cotisations pour les pensions vient, depuis 2011, diminuer encore le salaire net à percevoir. Il faut impérativement mettre un terme à cette spirale de paupérisation, de non-reconnaissance des qualifications et d'écrasement des carrières. Rappelons aussi que de meilleurs salaires, ce sont de meilleures retraites.

Car augmenter les salaires, c'est juste, nécessaire socialement et c'est aussi du mieux pour l'économie. À rebours des cadeaux financiers aux entreprises, qui ne servent qu'à alimenter les dividendes et l'industrie financière, donner du pouvoir d'achat supplémentaire aux salarié-es, c'est un véritable plus pour l'économie et l'industrie réelle.

Depuis des années, on nous rebat les oreilles de la même ritournelle : revaloriser le point d'indice coûterait trop cher. Il ne faudrait même pas y songer puisque, nous dit-on, 1 % d'augmentation, c'est environ 1,5 milliard de dépenses supplémentaires !

Pourtant, le véritable moteur pour une croissance saine et pérenne, c'est bel et bien la consommation des ménages. En faisant régresser le pouvoir d'achat des salarié-es et donc celui des 5 millions d'agent-es de la Fonction publique, le gouvernement suit exactement le chemin inverse de celui qu'il faudrait prendre.

C'est pourquoi la CGT exige :

- **Le dégel immédiat du point d'indice ;**
- **Le rattrapage des pertes des années antérieures ;**
- **La revalorisation des pensions.**

À la DGFIP, l'actualité c'est aussi la CAP de mutation et de 1^{ère} affectation des cadres B de cette année qui s'inscrit dans la suite des mouvements précédents. En effet, à la clôture de la 1^{ère} phase de discussion, plus de 1 500 postes B sont déclarés vacants, auxquels s'ajoutent près de 2 600 vacances d'emplois de catégorie C.

Face à cette urgence, la CGT réitère ses exigences :

- **l'appel immédiat de toutes les listes complémentaires des concours.**
- **Arrêt des suppressions d'emplois, comblement des postes vacants et élargissement des recrutements par concours à hauteur des besoins, afin de pourvoir tous les postes implantés**
- **Arrêt des licenciements et plan de titularisation des personnels non titulaires**

C'est dans ce contexte que se profile la CAP d'aujourd'hui avec à l'ordre du jour, la titularisation des contrôleurs de la scolarité 2014/2015 qui intègrent nos services.

S'agissant des dernières RTA (réunion technique d'approfondissement), la CGT Finances Publiques a dénoncé à maintes reprises la qualité médiocre du dialogue social sur les différentes thématiques de l'ENFiP.

Bien que quelques ajustements aient été obtenus par des rapports de force, la décision inadmissible, unilatérale et discriminante de la Direction Générale d'imposer le stage probatoire pour les contractuel-les handicapé-es de catégorie B est maintenue alors que toutes les organisations syndicales sont unanimes pour demander le retrait de cette mesure.

Il s'agit d'une réelle discrimination car elle ne s'applique qu'à la catégorie B et uniquement aux contractuel-les !

Par ailleurs, la CGT rappelle son opposition au recrutement par la voie contractuelle qui porte atteinte de fait à l'égalité de traitement entre les contrôleurs stagiaires et les contrôleurs contractuel-les.

Les contractuel-les handicapé-es subissent de plus la discrimination au niveau du recrutement car l'administration choisit la personne recrutée au profil et en fonction du poste de travail plutôt que d'adapter le poste de travail à la personne en situation de handicap, mais aussi au niveau des droits durant le contrat.

La CGT Finances Publiques revendique un concours et une formation professionnelle adaptés aux situations individuelles des collègues concerné-es.

Sur la formation initiale, la CGT revendique une formation professionnelle de qualité afin de permettre à tous les contrôleurs d'être prêt-es à exercer leurs fonctions et les différentes missions du service public financier.

Cela passe par un allongement et un autre contenu de la scolarité. Le ressenti des stagiaires pendant cette formation démontre que cette nouvelle scolarité unique n'est pas adaptée.

Même si des améliorations ont été constatées, la formation carrière reste encore trop longue. A contrario, la dominante doit être allongée de manière significative afin que les stagiaires puissent mieux appréhender leur futur métier.

Les conditions d'enseignement n'ont pas été à la hauteur de nos revendications. En effet, la densité du programme incluant maintenant les 2 filières et le

rythme très dense ne libérant que 2 demi-journées par semaine, ne permettent pas aux stagiaires de trouver du temps pour travailler sereinement et s'investir pleinement dans leur formation.

La CGT dénonce une pression trop importante mise sur les stagiaires et un système souvent trop infantilisant.

En effet, le traitement humain à l'ENFiP reste perfectible. Les stagiaires sont déjà des agent-es des Finances Publiques et doivent être considéré-es comme des collègues.

Au cas particulier, s'agissant des absences, une amélioration de la transmission de l'information entre les services RH et les formateurs s'impose.

Le rythme effréné des contrôles de connaissances ainsi que leur positionnement mal calibré dans le calendrier ont donné le sentiment aux stagiaires de vivre un deuxième concours. Concernant l'épreuve « joker » la CGT rappelle sa revendication de laisser le choix aux stagiaires entre un écrit ou un oral.

Suite à l'affectation, souvent d'office, en dominante (métiers FF ou GP), les stagiaires ont dû à la fois préparer la 2^{ème} évaluation et effectuer leur demande de 1^{ère} affectation. Ce double impératif leur fait vivre simultanément un stress conséquent tant sur le plan professionnel que personnel. De plus, l'oral collectif se révèle chronophage tant pour les formateurs que pour les stagiaires et de surcroît n'a pas réellement prouvé son utilité.

De ce fait, la CGT Finances Publiques demande son retrait et le non-positionnement d'évaluation durant la campagne de mutation.

Concernant les cours de soutien, ils ne sont toujours pas adaptés aux stagiaires qui ont « décroché » du contenu de la formation.

Pour la CGT Finances Publiques, ce sujet mérite une large concertation lors d'un groupe de travail.

La CGT rappelle son opposition totale à la NAP (note administrative de participation). Cette notation très subjective et arbitraire est recalculée par l'administration qui décide de ce fait si la-le stagiaire doit passer l'épreuve joker ou si sa scolarité est validée avec cette note. Elle joue un rôle trop important dans la titularisation des stagiaires alors qu'elle est complètement opaque et non susceptible d'appel, et elle doit donc être supprimée !

Cette scolarité reste trop théorique. Les stagiaires et formateurs regrettent d'ailleurs fortement le manque de pratique sur les applications informatiques.

Le stage pratique fait partie de la scolarité, mais comment des services trop souvent débordés peuvent ils prendre le temps de former des stagiaires?

La situation de plus en plus tendue de l'emploi dans ces services en font des « bouche-trous », sans réel suivi de leur programme de stage. De plus, les conditions d'accueil sont parfois déplorables : postes informatiques non disponibles, collègues peu au fait de leur venue, refus de l'accès au pointage, stagiaires livrés à eux-mêmes.

L'ENFiP ne doit pas se défaire sur les directions locales et doit mettre en place un réel suivi des stagiaires durant ce stage.

Par ailleurs, le début de scolarité au 1^{er} octobre, est une aberration à tout point de vue. Elle entraîne des difficultés pour les agent-es en matière de logement et de scolarisation des enfants. D'après les statuts, ces futurs contrôleurs ne seront donc titularisé-es qu'en octobre de l'année suivante. La CGT dénonce le caractère discriminatoire de cette décision qui lèse encore une fois les agent-es passant un concours et suivant une formation à l'ENFiP.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT renouvelle sa demande d'un début de scolarité des contrôleurs le 1^{er} septembre avec une mixité de toutes les catégories dans les différents établissements.

Concernant l'accompagnement social des stagiaires, la CGT dénonce à nouveau les difficultés d'accès à l'internet dans les chambres de la résidence des Gourlettes, et plus généralement la dégradation de l'offre proposée par l'ARENFiP. Force est de constater que le résultat n'est pas à la hauteur des attentes des agent-es et des revendications des organisations syndicales, disparités entre les tarifs, les temps de transport, l'offre de restauration etc...

Nous regrettons aussi fortement la décision de l'ENFiP de ne pas donner accès aux sites franciliens de l'ENFiP à celles et ceux qui ne peuvent se loger en île de France.

Sur le plan de l'accès des stagiaires à l'information syndicale (voire à leur participation à l'activité syndicale), nous vous rappelons l'aide fournie par les organisations syndicales aux stagiaires en matière d'accueil, lors de la campagne de mutation mais aussi sur tous les sujets cruciaux, déchargeant ainsi en partie vos services RH. Il nous semble donc logique de vous demander l'octroi de droits syndicaux supplémentaires.

Concernant les conditions de fonctionnement des CAPN de titularisation, même si nous ne sommes heureusement pas pour cette CAP dans un tel cas

de figure, nous continuons à dénoncer le système utilisé pour les dossiers que vous proposez en non titularisation. A partir d'un rapport très lapidaire, instruit exclusivement à charge contre l'agent-e, nous devons nous prononcer sur des propositions très lourdes de conséquences quand il s'agit de reversement voire de licenciement. Dans ce dernier cas, la CGT estime que l'administration doit motiver sa position.

Si, juridiquement, ces CAPN ne sont pas des conseils de discipline, les effets en sont les mêmes. Pour autant, les agent-es ne bénéficient pas de toutes les garanties nécessaires à leur défense puisque, par exemple, il n'y a pas de procédure contradictoire écrite.

Toujours sur ce sujet des CAPN de titularisation, les élu-es CGT tiennent à vous poser une question : pourquoi avez-vous, contrairement aux années passées, refusé de convoquer en qualité d'expert des contrôleurs stagiaires de l'ENFIP?

Nous attendons votre réponse. La CGT continuera à revendiquer une réflexion globale sur les modalités de fonctionnement des CAPN de titularisation pour tous les grades.

En résumé et sur l'ensemble des points évoqués, la CGT ne désespère pas d'être entendue par la Direction Générale, malgré un dialogue social particulièrement dégradé. Elle réitère donc toutes ses revendications :

- **la suppression de la circulaire prévoyant un stage probatoire pour les contractuel-les B en situation de handicap.**

- **le début de la scolarité des B au 1^{er} septembre et la mixité généralisée des catégories dans les établissements.**
- **la mise en place d'un réel dialogue social dans les écoles avec une réelle instance (vote – convocation des suppléant-es et expert-es etc... modification du règlement intérieur)**
- **la neutralisation de 3 demi-journées par semaine dont le lundi matin et le vendredi après midi**
- **une formation plus longue, moins dense et mieux adaptée**
- **une concertation sur le contenu et un remaniement de la scolarité**
- **un véritable stage pratique adapté et faisant l'objet d'un suivi**
- **des indemnités de scolarité harmonisées par le haut quelque soit le département d'origine, d'affectation ou de l'établissement de formation**
- **l'obtention de moyens pour les élu-es de l'association du logement des stagiaires (ALS)**
- **la tenue de la structure d'écoute avant le stage pratique.**
- **de véritables moyens pour les organisations syndicales afin d'assurer leurs missions. A l'ENFIP de Lyon les conditions pour assurer celles-ci ne sont pas réunies (absence de locaux syndicaux dignes de ce nom au sein cet établissement.)**